

L'évolution familiale actuelle fragilise la parentalité tant aux plans social et économique qu'en amont, sur le versant du couple conjugal. Ce texte analyse les difficultés et les paradoxes contemporains qui expliquent cette précarisation.

En réponse à ces changements, les pouvoirs publics ont mis en œuvre différentes stratégies pas toujours convergentes. Ce qui place les intervenants sociaux dans la position délicate d'avoir à se situer entre soutien et contrôle des parents qu'ils accompagnent et d'approfondir leur réflexion éthique sur les pratiques d'accompagnement.

LA PARENTALITÉ AUJOURD'HUI FRAGILISÉE

LECTURES

LA PARENTALITÉ AUJOURD'HUI FRAGILISÉE

Gérard Neyrand

Gérard Neyrand est docteur en sociologie. Il enseigne à l'université de Toulouse et consacre une grande partie de son travail à la recherche. Il étudie l'impact des mutations sociales sur les sphères intimes : le couple, la parentalité, les rapports de genre, la précarisation, les spécificités culturelles,...

Il est notamment l'auteur de « Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité » (Erès, 2011), « Corps sexué de l'enfant et normes sociales. La normativité corporelle en société néolibérale » (Erès, 2014).

GÉRARD NEYRAND

TEMPS D'ARRÊT

yapaka.be

Coordination de la prévention
de la maltraitance
Secrétariat général
Fédération Wallonie-Bruxelles
de Belgique
Bd Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles
yapaka@yapaka.be




FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

102 yapaka.be

yapaka.be

La parentalité aujourd'hui fragilisée

Gérard Neyrand

Une collection de textes courts destinés aux professionnels en lien direct avec les familles. Une invitation à marquer une pause dans la course du quotidien, à partager des lectures en équipe, à prolonger la réflexion par d'autres textes. – 8 parutions par an.

Directrice de collection : Claire-Anne Sevrin assistée de Diane Huppert ainsi que de Meggy Allo, Laurane Beaudelot, Philippe Dufromont, Philippe Jadin et Habiba Mekrom.

Le programme yapaka

Fruit de la collaboration entre plusieurs administrations de la Communauté française de Belgique (Administration générale de l'Enseignement, Administration générale de l'Aide à la Jeunesse, Administration générale des Maisons de Justice, Administration générale du Sport, Administration générale de la Culture et ONE), la collection « Temps d'Arrêt / Lectures » est un élément du programme de prévention de la maltraitance yapaka.be

Comité de projets : Stéphane Albessard, Mathieu Blairon, Nicole Bruhwylter, Olivier Courtin, Marie Darat, Anne-Marie Dieu, Stephan Durviaux, Nathalie Ferrard, Ingrid Godeau, Louis Grippa, Françoise Guillaume, Pascale Gustin, Françoise Hoornaert, Farah Merzguioui, Jessica Segers, Marie Thonon, Nathalie Van Cauwenberghe, Françoise Verheyen, Juliette Vilet.

Ce texte est édité en marge du Colloque Groupe Santé Josaphat sur le Soutien aux parents, Bruxelles, 30 janvier 2018.

Une initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique.

Éditeur responsable : Frédéric Delcor – Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique – 44, boulevard Léopold II – 1080 Bruxelles.
Mai 2018

Une mutation familiale sans précédent	5
Des conflits normatifs qui reflètent la montée des incertitudes	9
Une régulation incertaine d'une mutation conflictuelle ..	13
Le temps des paradoxes	15
L'individu paradoxal	17
Le couple paradoxal	20
L'enfant paradoxal	21
De l'éducation à la socialisation, ou le paradoxe de la transmission	22
Le paradoxe du Trop bien faire	24
La filiation paradoxale	26
La parentalité questionnée : de la tension entre les parents au développement des situations de précarité ..	29
Le genre comme point aveugle de la mutation familiale	29
Mise en perspective des fonctions parentales	30
Difficultés des régulations interculturelles : de l'union mixte aux mariages forcés	34
Une précarisation monoparentale croissante	37
Une précarité pluridimensionnelle	38
Des réponses socio-économiques et psycho-relacionnelles	41
Une tension accrue entre soutien et contrôle des parents	44
Logique médiatique et psychologisation de la société ..	44
Les risques d'une gestion parentaliste	49
Les dilemmes de la régulation politico-juridique	53
Conclusion : Promouvoir la coéducation	57
Bibliographie	59

Une mutation familiale sans précédent

Depuis les années 70, le basculement dans un autre ordre familial ouvre sur une mutation tellement fondamentale des rapports sociaux de sexe et de génération, de la configuration de la sphère privée et des rapports à l'État et aux institutions, que les intervenants de l'éducatif, du soin, du social ou du psychique s'en trouvent radicalement bousculés. Nous sommes dès lors mis en demeure d'adapter nos pratiques, nos visions des choses et nos attitudes face à une transformation aussi brutale, aussi profonde et aussi complexe.

Car enfin, comment se positionner quand on ne sait plus non seulement qui est le père mais qui est la mère dans les nouveaux modes d'enfantement et dans les nouvelles définitions des parentalités ? Il ne suffit pas de trouver un mot, la parentalité, pour avoir l'illusion d'expliquer ce qu'il est censé recouvrir, qui va des affres de la conception aux aléas de l'éducation en passant par les incertitudes des attributions parentales. Le simple fait de nommer n'a jamais suffi à expliquer, mais au moins on sait aujourd'hui que l'on se trouve dans une situation de pluriparentalité, et que les choses désormais ne seront plus jamais comme « aux temps bénis » des mariages-institution et de la culture d'une maternité biologique arcboutée sur la croyance en l'instinct maternel.

Donc, quelles places ont les parents et quelle place a l'enfant dans ces familles si complexes, à l'époque des procréations médicalement assistées, des reconfigurations du genre et des relations entre les générations, des migrations et des tensions inter-

culturelles, de l'intrusion du politique dans la gestion des familles au nom de l'intérêt de l'enfant et de sa bonne éducation, du soutien et de l'accompagnement à la parentalité, et des interrogations sur ce qu'il convient de faire pour être à la fois politiquement correct et en accord avec soi-même ?

Il n'est sans doute pas inutile de commencer par un état des lieux, car ce qu'ont mis en scène aussi bien les confrontations houleuses d'opinions à propos du mariage des homosexuels que les critiques interpestives de la volonté de promouvoir l'égalité des sexes à l'école et, plus récemment, la question du harcèlement sexuel, c'est incontestablement l'existence d'une pluri-normativité en matière de relations privées et de vie familiale. Cela signifie que, désormais, coexistent des normes divergentes quant à la façon dont on doit se positionner lorsqu'on est un homme ou une femme, quant à la façon de concevoir le couple et la vie en famille, d'éduquer ses enfants, de se comporter en société.

Non seulement les normes d'attitudes peuvent être ponctuellement différentes, renvoyant à des croyances et des représentations qui ne sont pas en harmonie, mais l'organisation de ces normes en modèles de famille et modèles de comportement peut amener à des conflits entre des façons de voir opposées ou incompatibles, qui historiquement se sont succédé mais continuent de coexister. Ainsi, le modèle traditionnel de la famille où l'homme est dévolu à pourvoir aux besoins de la famille et la femme à s'occuper du foyer et des enfants, dans un rapport très dissymétrique entre le père et la mère, se révèle assez incompatible avec la façon plus contemporaine d'afficher l'égalité entre les sexes jusque dans le foyer. À présent, le couple où chacun travaille estime ne plus devoir être renvoyé à des rôles de sexe stéréotypés. Sur le plan logique, ces modèles familiaux s'excluent, même si dans la

pratique la plupart des couples fonctionnent sur le mode du compromis, en empruntant des références à chacun de ces modèles pour construire leur propre modèle individualisé de couple et de famille.

Des conflits normatifs qui reflètent la montée des incertitudes

Ce qui est en jeu dans ces tensions normatives, c'est une mutation des formes relationnelles entre les personnes, mutation qui s'exprime particulièrement au travers des rapports de sexe et de génération, et un bouleversement du rapport à la sexualité et à la procréation lié aussi aux progrès de la médecine. Cette mutation et ce bouleversement débouchent sur une multitude de conséquences :

- Diversification des structures familiales et, surtout, poids beaucoup plus important de ces familles présentées comme « nouvelles » que sont les familles monoparentales, recomposées, homoparentales... Or, aussi bien les situations monoparentales que les familles recomposées existent depuis longtemps, mais sous des formes différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. Jusque dans les années 1960, la grande majorité des situations monoparentales étaient la conséquence d'un veuvage, alors que les autres situations étaient très stigmatisées, à l'instar des mères célibataires, désignées par le terme chargé de reproche de « filles-mères » ; de même, au XIX^e siècle et au début du XX^e, c'est suite au décès de la mère en couches ou quelque temps après la naissance que les pères soudainement veufs retrouvaient rapidement une épouse qui allait prendre la place de la défunte ; mais là aussi, non sans une certaine stigmatisation que le terme de « marâtre » venait pointer.

Seules certaines familles homoparentales peuvent être considérées à bien des égards comme «nouvelles», puisqu'elles remettent en question le fon-

dement ancestral de la famille, autrement dit son caractère bisexué, que le slogan employé lors de la « manif pour tous » contre le mariage des homosexuels met tout à fait en relief : un père, une mère, un enfant, autrement dit le modèle PME. *A contrario*, ce qu'ont plutôt tendance à revendiquer les familles homoparentales, c'est d'être « comme les autres ».

- Irruption de nouvelles filiations, liées notamment aux procédures d'assistance médicale à la procréation avec donneurs, et qui viennent renouveler les questions déjà posées par des innovations sociales comme l'accouchement sous le secret ou l'adoption plénière.

- Confrontation de modèles organisateurs des relations familiales, qui positionnent différemment les sexes et les générations au regard de l'enfantement, de l'éducation, du travail, de l'autorité. En première approximation, on peut reprendre la distinction qui vient d'être faite entre un modèle traditionnel, où les places de la mère et du père sont très asymétriques et spécialisées, et un modèle moderne plutôt égalitariste. Mais il convient de préciser que le modèle considéré comme traditionnel connaît de fait deux expressions qui se sont historiquement succédé. La première, plutôt caractéristique de l'Ancien régime, l'époque en France de la royauté, peut être qualifiée de théocratique (en référence à Dieu), car l'ordre familial est vécu comme la conséquence de la volonté divine. Ce modèle traditionnel de la famille de type théocratique perdure encore, même s'il a perdu beaucoup de son importance antérieure, laissant au XIX^e siècle la place à un modèle opposant toujours les rôles de la mère et du père mais d'une façon laïque, trouvant la légitimité de l'opposition des rôles dans la référence à la différence biologique des sexes. En ce sens, on peut qualifier ce modèle traditionnel de naturaliste, puisque ce qui le légitime est la référence à la nature. Il demeure toujours très

présent, notamment aux deux extrêmes de l'échelle sociale.

Ces deux modèles traditionnels peuvent d'ailleurs être articulés, la légitimation des différences de place renvoyant alors aussi bien aux conceptions religieuses qu'à la nature. Ils peuvent être caricaturalement résumés sous la dénomination de modèle de la femme au foyer. Ils sont encore très représentés dans les milieux populaires, notamment lorsqu'il s'agit de familles d'origine étrangère des pays du Sud, et accessoirement dans la grande bourgeoisie. En effet, dans la grande bourgeoisie les femmes qui occupent des postes élevés sont rares, et dans la plupart des familles le rôle féminin est plutôt de rester au foyer, de s'occuper des enfants certes, mais aussi de mettre en œuvre une fonction de représentation sociale, la femme servant de « faire valoir » symbolique en quelque sorte à son mari et l'ensemble de la famille. Traditionnellement, cela a correspondu à l'importance des pratiques de « philanthropie » dans beaucoup de ces familles.

S'y oppose un modèle beaucoup plus récent, qui ne les a pas véritablement remplacés mais s'y est plutôt superposé, celui du couple à double carrière apparu à la fin des années 1960 et désigné comme le modèle de la démocratie familiale. Démocratie familiale, pourquoi ? Parce que ce qui est mis en œuvre dans ce modèle ce serait l'application des valeurs de la démocratie républicaine à la sphère privée : la liberté croissante et l'autonomisation des individus, l'égalité affirmée entre les sexes mais aussi les générations, et la prégnance de l'amour et ses différentes expressions dans les liens et les fonctionnements conjugaux et familiaux.

Ce nouveau modèle apparaît à la fin des années 1960 et se développe dans les années 1970, porté par la première génération qui accède massive-

ment aux études supérieures, la génération d'après-guerre. Il correspond à la mise en phase d'un certain nombre d'évolutions, aussi bien économiques (l'importance prise par le secteur tertiaire) que culturelles (le développement de l'éducation des filles) ou médicales (l'accession aux moyens de contraception modernes) ; sans compter les évolutions philosophiques, marquées par des théoriciens de l'émancipation comme Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir, Wilhelm Reich, Herbert Marcuse, Jürgen Habermas, Michel Foucault... Ce qui constitue son cœur est sans doute la remise en cause des rôles familiaux traditionnels et l'égalisation des places, avec la revendication du travail à l'extérieur du foyer pour les femmes et la proximité nouvelle des pères auprès des jeunes enfants. Non seulement est contestée l'idée du père chef de famille au profit d'une autorité parentale posée comme conjointe entre père et mère, mais est affirmée une nouvelle façon de concevoir l'éducation, mettant en cause l'autorité paternelle traditionnelle, considérée comme trop coercitive, au profit d'une autorité plus explicative et dialoguante, partagée par les deux parents.

Ces trois niveaux d'évolution des situations et des relations conjugales, parentales et familiales, lorsqu'ils s'interpénètrent, produisent une grande complexité de la vie familiale aujourd'hui et ne manquent pas d'interpeller, quant aux positions à tenir, aussi bien les politiques que les intervenants sociaux.

Une régulation incertaine d'une mutation conflictuelle

D'une certaine façon l'évolution est si complexe et si profonde qu'elle n'a pu qu'obliger le pouvoir politique à la prendre en considération et à chercher à la réguler dans un sens qui lui apparaisse comme le plus profitable, compte tenu des contraintes et des obligations qui pèsent sur lui. Mais il ne faudrait pas penser que ce ne serait que depuis peu que le politique s'intéresse à la famille et à sa gestion. Dès le début du XIX^e siècle s'est mise en place ce que Foucault appelle une *biopolitique*, c'est-à-dire une politique portant sur la gestion des corps et leurs fonctions vitales (Foucault, 2004). À la fin du XIX^e, la gestion des corps est devenue une priorité pour l'État et ses institutions, avec la mise en œuvre de politiques qui ne visent plus seulement la famille dans son ensemble mais plus spécifiquement chacun de ses membres, selon des critères d'âge, de sexe et de génération.

Cette évolution traduit une implication croissante de l'État dans la gestion des familles ; elle porte notamment sur la prise en charge du corps des enfants et des mères, et aboutit à la création de l'Œuvre Nationale de l'Enfance en Belgique ou à celle de la Protection maternelle et infantile en France. En parallèle, depuis la fin du XIX^e, la prévalence du père dans la famille s'est érodée, avec la possibilité de mise en cause de la puissance paternelle en cas de mauvais traitement des enfants et avec la diffusion de l'école secondaire pour les jeunes filles. L'aboutissement en sera le remplacement de la notion de puissance paternelle, cette idée millénaire que le père est le chef de la famille, par une autorité parentale exercée

conjointement par le père et la mère, en 1970 en France et en 1974 en Belgique.

On le voit, l'implication de l'État dans la gestion des enfants, la prise en charge de leur corps et leur éducation ne date pas d'hier. On peut même penser qu'elle a toujours existé et que l'homme est un être social avant même de postuler au statut d'être familial ; mais aussi que la tendance des parents à se croire les propriétaires de leurs enfants est une illusion qui, certes, s'appuie sur les affiliations psychiques et le vécu qui leur correspond, mais ne correspond pas à la réalité objective. Être géniteur ne suffit pas pour être parent : il faut en manifester la volonté et que la société vous en reconnaisse le droit.

Nous vivons, de fait, le temps des paradoxes, et on peut comprendre que les institutions, aussi bien que les individus, aient quelque mal à définir clairement leurs positionnements à l'égard d'une mutation aussi hétérogène, et en bien des points conflictuelle.

Le temps des paradoxes

Notre époque, en effet, est celle des paradoxes, tant les transformations ont été à la fois rapides et profondes. Autrement dit, coexistent dans nos sociétés des représentations contradictoires de ce que doivent être un couple et une famille, se traduisant par des façons de fonctionner en couple et en famille divergentes mais qui mettent souvent en œuvre des éléments qui, sur le plan logique, ne devraient pas être coprésents. Ainsi, par exemple, de l'affirmation de l'égalité parentale et de la quasi-exclusivité maternelle du travail à temps partiel pour avoir la possibilité de s'occuper des enfants le jour de congé scolaire. De même, sur le plan de la sexualité, bien des pratiques remettent en cause cet a priori égalitaire. De fait, se retrouvent en tension, si ce n'est en conflit, d'une part des représentations conscientes de ce que les individus souhaitent vivre, et d'autre part des dispositions acquises dans la prime enfance, archaïques et souvent inconscientes, qui participent d'une logique des affects et des socialisations primaires que les individus ne maîtrisent pas.

Or, s'il est une époque qui produit des paradoxes, c'est bien la nôtre ; et dans le domaine familial, ils foisonnent. C'est bien pour cela qu'on ne peut pas vraiment répondre aux interrogations contemporaines sur la famille. Contentons-nous de pointer quelques-uns de ces paradoxes, leurs raisons et leurs effets, au regard de ce qui a été avancé jusqu'à présent et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

Le premier que j'évoquerai a à voir avec l'évolution du statut de l'individu dans une société de consommation qui s'affirme progressivement comme néoli-

bérale, tout en définissant comme principe organisateur de la sphère privée la dimension du sentiment et des relations affectives, et non plus celle d'une institution qui a été longtemps structurante, le mariage. Y correspond une nouvelle centralité accordée à l'enfant, qui se retrouve pris comme principe fondateur de la famille, objet d'investissement narcissique et expressif de ses parents, et en même temps reconnu comme acteur de sa socialisation et sujet de sa propre histoire, à défendre et à reconnaître. Du coup, son éducation en devient une préoccupation sociale centrale, à l'intersection des investissements parentaux et des attentes sociales ; et on voit se développer, à côté des politiques éducatives classiques, des politiques de la parentalité assez ambiguës car cherchant d'un côté à soutenir l'éducation parentale en difficulté et d'un autre côté à contrôler qu'elle s'effectue selon les normes politiquement correctes d'une intégration sociale dont la réalisation ne serait le devoir que des seuls parents.

Autrement dit, il s'agit d'affirmer l'assignation des familles à une logique néolibérale, qui pose l'intériorisation des normes citoyennes et marchandes par les enfants comme le but de la socialisation familiale, et par là sur-responsabilise les parents.

Suffisamment complexe en elle-même, cette évolution qui met en œuvre le nouveau statut des individus, des enfants et de leur éducation, s'accompagne d'une mutation du cadre de la filiation, interpellée aussi bien par l'évolution des mœurs et la désinstitutionnalisation de la conjugalité que par la révolution de la procréatique. Ce qui met particulièrement en relief le dernier domaine paradoxal que je voudrais évoquer : celui du genre et des incompréhensions dont il peut faire l'objet. L'individu, l'enfant, l'éducation, la filiation, le genre : cinq supports majeurs des paradoxes contemporains, avec, bien sûr, celui de l'interculturalité, qui vient rajouter un peu de com-

plexité à une aussi simple situation. Énonçons alors quelques-uns de ces paradoxes.

L'individu paradoxal

Pour commencer, je reprendrai le paradoxe que j'avais identifié il y a une dizaine d'années comme celui de « l'individualisme relationnel ». Si l'individu aujourd'hui est roi selon une logique à la fois politique (depuis la philosophie des Lumières et l'affirmation de la citoyenneté comme valeur) et économique (depuis l'entrée dans la consommation de masse et l'affirmation du néolibéralisme), cette royauté est loin d'être absolue du fait qu'elle s'étaye sur la relation à autrui et à ces autres particulièrement significatifs que sont, d'une part, le partenaire amoureux, assimilé depuis quelques dizaines d'années au conjoint, et d'autre part l'enfant, placé en position de devoir dorénavant servir de nourriture affective au narcissisme de ses parents.

En d'autres termes, de nos jours l'individu s'est vu doublement affirmé, sous la figure tout d'abord du citoyen, puis sous celle du consommateur, mettant ainsi en avant un objectif de plus en plus prégnant dans les discours et les façons de se concevoir, celui de la réalisation de soi. Cette réalisation peut prendre la forme d'une révélation de soi, l'individu ne faisant alors qu'exprimer les potentialités qui sont en lui, ou prendre la forme d'une élaboration plus complexe s'appuyant sur les éléments de l'environnement pour produire une personnalité plus affirmée. Dans les deux cas est visé un épanouissement de type narcissique, qui va avoir besoin des autres pour pleinement se réaliser.

Car ce mouvement de promotion de l'individu s'est effectué en parallèle à un autre mouvement, celui de la promotion des affects dans les relations humaines,

laquelle s'est traduite, au tournant du XX^e siècle, par la prépondérance croissante de l'amour comme motif de constitution du couple et de son maintien, et par l'importance, croissante elle aussi dans la deuxième partie du XX^e siècle, de l'investissement parental sur les jeunes enfants, au fur et à mesure que s'estompait le risque de leur mort précoce et que s'affirmait la diffusion des connaissances sur la vie psychique des bébés et des jeunes enfants.

L'un des effets de cette promotion a sans doute été, là aussi paradoxalement, une promotion de l'individu centrée sur les relations à ses proches (exemplairement conjoint et enfants) au détriment du rapport aux organisations collectives. Dans une société devenue société de consommation, l'affirmation de l'individu s'est en quelque sorte « narcissisée », recentrée sur son vécu affectif et relationnel, sous l'effet de la dominance progressive du discours de la marchandise sur le discours de la citoyenneté ; ce que l'on peut considérer comme caractéristique du néolibéralisme contemporain, qui promeut la figure d'un individu plus narcissique que citoyen et prône la responsabilisation individuelle par intériorisation des normes au détriment d'une responsabilisation collective reconnaissant le poids des rapports sociaux dans la définition des places.

Mais cette valorisation des relations de l'individu à ses proches peut assez fréquemment déboucher sur la mise en tension entre les relations duelles que privilégie l'individualisme contemporain. De plus en plus, il suffit que le rapport au conjoint soit tendu pour que le rapport à l'enfant vienne se présenter sous la forme d'une alternative plus satisfaisante. Nombre de pédiatres et pédopsychiatres constatent que, sous l'effet des bouleversements qu'amènent la venue d'un enfant, le bébé et le conjoint peuvent se retrouver en concurrence dans la tête d'un parent. Il s'agit le plus souvent de la mère, dont le repli sur

l'enfant s'accompagne éventuellement d'une éviction du conjoint hors de cette relation privilégiée que représente la dyade mère-bébé. Mais ce qui était plus facilement toléré autrefois comme une phase plus ou moins longue de mise entre parenthèses de la vie conjugale est beaucoup moins facilement accepté aujourd'hui par des pères qui ont développé eux aussi une relation privilégiée à l'enfant, vécu comme un véritable prolongement narcissique de soi, mais en même temps considèrent désormais que la sexualité fait partie intégrante de la réalisation personnelle, à l'instar des discours contemporains sur l'importance de la vie sexuelle comme dimension majeure de l'expression de soi. Là aussi, le constat s'établit d'une complexification et d'une diversification des comportements, qui rendent plus délicate leur régulation, que ce soit par les principaux intéressés ou par les professionnels de la relation.

Cela ne va pas, bien sûr, sans modifier profondément les attitudes de beaucoup de parents à l'égard de l'enfant, celui-ci prenant une importance inégalée jusque-là et se retrouvant placé en position de nourriture affective pour eux. Le risque alors est que soit privilégiée la proximité affective à l'enfant au détriment d'une position parentale qui accepte que l'autorité soit constitutive du rapport d'éducation et participe de leur responsabilité. Pour certains parents placés dans cette position de recherche de gratification affective par l'enfant, il devient quasi impossible d'édicter un interdit, tant cela peut apparaître comme frustrant pour l'enfant et pour eux-mêmes.

Les vertus de l'interdiction, valorisée par Françoise Dolto sous le nom de « castration symboligène », ne peuvent alors prévaloir, et des lendemains difficiles s'annoncent pour la relation éducative. En effet, ce qu'ont relevé de longue date les éducateurs, mais aussi les psychanalystes, c'est bien les vertus de l'interdit. Il permet de cadrer l'enfant, de lui donner des

repères dans un espace social apparemment infini et angoissant, et de produire un sens concernant la vie dans la famille et dans la société, sens sur lequel l'enfant pourra s'appuyer pour se construire et grandir. On comprend mieux alors la formule de Dolto, pour laquelle l'interdit (la castration) permet de se positionner dans le symbolique (il est symboligène).

Le couple paradoxal

Dès lors, se pose la question de savoir comment peut être régulé ce type de tension que la venue d'un bébé ne manque pas de provoquer au sein d'un couple. La communication entre partenaires conjugaux se pose comme une nécessité pour préserver l'équilibre du couple, mais elle ne suffit pas toujours : l'enfant peut venir révéler des discordances dans les positionnements des conjoints que la vie antérieure avait soigneusement évité d'explicitier. Si le dialogue constitue la première instance de régulation des relations conjugales, et la négociation permanente l'un des modes d'institution du couple dans la durée, cela ne suffit pas toujours pour préserver l'équilibre conjugal. De plus en plus fréquentes, des irréductibilités apparaissent dans les tensions conjugales, alors même que la mobilité des situations personnelles et la capacité à s'adapter sont devenues des données de la vie moderne.

De ce fait, à une époque où l'amour est devenu individualiste, c'est-à-dire où la relation amoureuse constitue le premier support de la réalisation personnelle et de l'épanouissement, le niveau d'attente à l'égard du partenaire est tel que ce dernier peut de moins en moins facilement arriver à le satisfaire, et que se multiplient les divorces et les séparations. La conséquence directe en est que, depuis les années 1970, les situations monoparentales et les recompositions familiales sont devenues toujours plus nombreuses.

L'enfant paradoxal

On a vu que, si l'enfant est aujourd'hui central dans la famille, c'est sous l'effet de plusieurs processus : ce n'est plus le mariage mais sa venue qui fonde la famille ; il est aussi reconnu comme lieu fondamental de constitution de la personnalité, sujet en devenir et acteur de cette élaboration ; enfin, il est investi comme élément indispensable à la réalisation de soi, sa naissance apparaissant nécessaire à l'épanouissement de tout individu, et il constitue un élément fondamental d'investissement. Cela le pose parfois en concurrence avec le partenaire amoureux pour l'individu ainsi constitué en parent, et qui peut espérer trouver dans la relation à l'enfant plus de satisfaction que dans la relation au partenaire conjugal.

Une situation aussi complexe place l'enfant en position éminemment paradoxale, puisqu'il se retrouve à l'intersection de trois logiques de positionnement. Il est, d'une part, pour ses parents le bien suprême et un objet de consommation affective (et plus seulement pour les seules mères), dans une affirmation de sa position de prolongement narcissique de chacun d'entre eux. Mais il est, d'autre part, devenu un sujet et un acteur de son propre développement, et doit de ce fait être reconnu dans ses droits et dans son autonomie. Ce qui ne va pas sans provoquer des tensions entre, d'une part, la logique de l'égalité en humanité des enfants et des adultes mise en avant dans l'affirmation d'un certain nombre de droits de l'enfant, et, d'autre part, l'asymétrie de leurs positions respectives, qui positionne les enfants comme dépendant des adultes et les parents comme responsables de leurs enfants, notamment dans la dimension de soin et d'éducation.

La tentation reste pour les parents, de plus en plus investis dans la dimension affective à l'égard de leurs enfants et confrontés à la montée des droits

de ceux-ci, de se positionner dans une proximité à l'enfant ; proximité qui, si elle n'est pas régulée, risque de nuire à la tenue de cette position de responsabilité éducative que suppose l'affirmation de l'autorité parentale.

Les institutions, conscientes des tensions que nous évoquons ici, ont alors développé à la fois une plus grande préoccupation à l'égard de l'enfant et de sa parole ainsi que des procédures insistant sur le maintien de la responsabilité éducative des parents, et plus généralement des adultes. Ainsi, si désormais l'enfant a la faculté d'être entendu par le juge ou de bénéficier d'un avocat défendant ses droits, son avis ne peut être que consultatif et ce n'est jamais lui qui sera mis en position de décider de son avenir.

Enfin, dernière dimension du paradoxe, l'enfant constitue un enjeu d'éducation tant pour ses parents que pour la société. Société qui le reconnaît comme le sujet d'un processus d'intégration sociale qui passe par sa socialisation, c'est-à-dire par la production d'un être conforme à la vie dans la société et les normes qui la structurent. Du coup, la question de l'éducation se trouve d'autant plus placée sur la sellette que des troubles majeurs à l'ordre public provoqués par de jeunes adultes sont aussitôt renvoyés à un défaut d'éducation, parentale (plutôt pour la droite) ou scolaire (plutôt pour la gauche).

De l'éducation à la socialisation, ou le paradoxe de la transmission

S'il s'agit peut-être pour les parents d'abord de jouir de la présence de leurs enfants, ils ne peuvent échapper au devoir d'éducation qui est reconnu comme le leur. Mais cette éducation parentale connaît deux limites : elle ne peut porter sur tout, car beaucoup de choses sont transmises par imprégnation

du milieu dans lequel est plongé l'enfant ; et elle est partagée avec d'autres instances d'éducation.

Le paradoxe est alors double : on impute à l'éducation quelque chose qui la dépasse largement en y englobant ce qui participe plutôt d'une logique d'imprégnation de l'ambiance sociale produite par les multiples messages que le milieu délivre à l'enfant, notamment en nos périodes de développement des médias de masse et de leur déclinaison numérique. La présence de l'enfant au milieu de cette ambiance hyper médiatisée le fait participer à une socialisation passive, qui est loin de répondre à des objectifs d'éducation. De plus, on impute aux parents la majeure partie, si ce n'est toute la responsabilité de cette éducation trop largement définie comme globale.

On aura donc une sur-responsabilisation des parents, autrement dit le fait de rendre les parents responsables de l'entière éducation de leur enfant, alors que, d'une part, leurs ressources éducatives sont très largement liées aux rapports sociaux dans lesquels ils sont pris et aux possibilités que leur offre leur environnement, et que, d'autre part, ils partagent avec beaucoup d'autres acteurs la mission éducative. Il convient de voir enfin que la formation des enfants ne renvoie pas seulement aux stratégies d'éducation mises en place à leur égard ; elle participe évidemment de l'ambiance sociale dans laquelle ceux-ci sont placés (d'autant plus à l'heure du développement des azimuts des médias numériques), qui fait que la socialisation des enfants est très largement la conséquence de procédures de transmission qui ne sont pas éducatives, et peuvent se révéler contradictoires avec l'éducation. Ce qui contribue à expliquer, et les conflits de loyauté, et les évolutions (qui sont souvent incompréhensibles rationnellement) de certains jeunes vers la radicalisation

Les travaux essayant de rendre compte de la coédu-

cation, et plus largement de ce qu'on pourrait appeler la cosocialisation, montrent l'importance dans la formation des individus de la diversité des instances qui y interviennent, et leurs effets parfois contradictoires. Les situations vécues peuvent parfois être extrêmement complexes, prises dans des contradictions entre des contenus culturels divergents (entre la société laïque et certains préceptes religieux, par exemple), des éducations parentales et scolaires là aussi divergentes, et une socialisation par imprégnation du discours des médias, qui est devenue de plus en plus importante à l'époque des médias numériques. Il faut rappeler que, sur une année par exemple, un enfant passe plus de temps devant un écran (tablette, console, smartphone, ordinateur, télévision...) qu'à l'école, et que cette influence multiforme n'est guère régulée jusqu'à aujourd'hui. Les enfants et les jeunes peuvent être déboussolés par cette situation pleine de contradictions et trouver dans les sirènes de l'extrémisme religieux une solution radicale apaisant les tensions.

Le paradoxe du Trop bien faire

Face à de telles difficultés, la société civile comme les pouvoirs publics et les institutions se posent la question des solutions à apporter. Certains mettent en avant les vertus d'une parentalité « positive », expression qui pour le moins questionne, notamment en ce qu'elle évacue la possibilité de penser le conflit et l'ambivalence foncière des sentiments humains. D'autres, et parfois les mêmes, pensent souhaitable de développer une attitude préventive tendant vers le « risque zéro », en oubliant que la vie elle-même est basée sur une nécessaire prise de risque. Et la plupart voudraient charger les parents de cette mission hautement délicate, en insistant sur le développement de leurs compétences pour contrôler leurs enfants, et cela d'une façon positive.

Le risque qui se profile alors avec de plus en plus d'intensité est de céder à la tentation de vouloir trop bien faire, en mettant en avant « l'intérêt supérieur de l'enfant » et en ne concevant plus les parents que comme des instruments au service de cet intérêt (dont on sait pourtant depuis longtemps qu'il est impossible à définir).

Telle une réponse marchande, la « parentalité positive » participe à ces nouvelles stratégies de gestion par persuasion et inculcation bienveillante de ce qui est censé être une bonne parentalité. Le Conseil de l'Europe contribue même à populariser cette notion en la définissant d'une façon qu'il apparaît difficile de critiquer, c'est-à-dire « un comportement qui privilégie l'intérêt de l'enfant en l'éduquant, en développant son autonomie, en lui donnant des orientations et une reconnaissance, tout en lui posant des limites pour lui permettre de s'épanouir pleinement ».

Or, les implications en termes d'éducation parentale sont pour le moins controversées. Car, si beaucoup de programmes à orientation comportementaliste ont été développés sur la base de cette orientation, ils ont fait l'objet de critiques virulentes, tant sur le plan théorico-éthique qu'en ce qui concerne leurs résultats (par des sociologues, des psychologues, des pédagogues, des travailleurs sociaux, aussi bien que des psychanalystes). Il s'agit d'un « travail d'inculcation des normes, inséparable d'une rhétorique de l'intervention des institutions européennes dans la sphère privée (...) qui consiste à postuler des besoins pour imposer une offre correspondant à la vision que l'on cherche à développer ¹ ».

Dès lors la référence aux théories comportementalistes et aux neurosciences va servir à alimenter un certain nombre de programmes d'intervention

1. Garcia S., *Mères sous influence : de la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris, La Découverte, 2011, p. 315.

visant une forme d'« éducation » des parents pour le moins critiquable², en ce qui concerne tant les conceptions des parents sous-jacentes que la façon dont il s'agirait de les éduquer pour arriver à cet épanouissement en douceur des enfants visé par la parentalité positive. « Elle enseigne comment obtenir de l'enfant le comportement souhaité sans le contraindre ni le traumatiser, mais en induisant chez lui un certain type de réponse qui se réduit en fait à celui jugé adapté à la situation pour l'adulte. C'est une idéologie de la maîtrise de l'autre dans laquelle il n'y a guère besoin d'en passer par l'inconscient, et qui considère la violence comme systématiquement mauvaise. (...) En agissant ainsi, on peut fabriquer de l'obéissance, pas de la subjectivité.³»

La filiation paradoxale

Tous les pays occidentaux sont confrontés aujourd'hui à des difficultés concernant les modes de définition de la filiation, et cela du fait du développement continu des procédures d'assistance médicale à la procréation (AMP). Le vieux principe sur lequel la plupart des droits avaient été bâtis énonçait que l'on ne pouvait avoir que deux parents et deux seulement, et, bien sûr, de sexes différents. De nos jours, cette exclusivité hétéronormée de la bi-filiation est un peu partout remise en question, mais selon des modalités et des temporalités différentes d'un pays à l'autre.

Toujours est-il que les trois dimensions de la parentalité que nouait autrefois le contrat de mariage sont de plus en plus susceptibles d'être dénouées : la dimen-

sion biologique, qu'évoque le terme de géniteurs, au sein de laquelle peuvent être sollicités des donneurs de gamètes pour pallier les insuffisances procréatives des partenaires ; la dimension socio-juridique, qui participe de la définition de la filiation dans une société donnée et renvoie à la nécessité que les parents d'un enfant soient socialement reconnus (par déclaration de naissance ou par adoption) ; la dimension psycho-éducative, qui renvoie aux pratiques quotidiennes de soin et d'éducation que mettent en œuvre les parents dans la quotidienneté du rapport à l'enfant.

Si bien que, de plus en plus fréquemment, un enfant peut disposer de plus de deux figures parentales dans son entourage et que, à l'heure de la diffusion des recompositions familiales et de l'assistance médicale à la procréation, sont apparues des notions descriptives pour rendre compte de cette complexification de la parentalité (par exemple la notion de pluriparentalité), en même temps que les législations des différents pays se trouvaient dans l'obligation d'évoluer pour appréhender et encadrer le développement d'une telle reconfiguration de l'univers familial d'aujourd'hui.

Abordons alors les conséquences de ces bouleversements sur la parentalité, notamment l'impact qu'ils ont pu avoir sur les places et les fonctions de chacun des parents, sur les unions interculturelles et leurs particularités, ainsi que sur le développement et la précarisation des situations monoparentales.

2. Voir : Martin C. (dir.), « Être un bon parent », une injonction contemporaine, Rennes, Presses de l'EHESP, 2014 ; et Neyrand G., Coum D., Wilpert M.-D., *Malaise dans le soutien à la parentalité. Pour une éthique d'intervention*, Toulouse, Érès, 2018.

3. Sanguet M., « La Madone pratiquait-elle l'éducation positive ? », in *Spirale*, n°79, septembre 2016, p. 81.

La parentalité questionnée : de la tension entre les parents au développement des situations de précarité

Aujourd'hui, la parentalité est questionnée de multiples points de vue, ce qui rend compte du désarroi de beaucoup de parents. Abordons les questions les plus sensibles.

Le genre comme point aveugle de la mutation familiale

Pour un sociologue, il est particulièrement étrange que certains discours sociaux en arrivent à remettre en question l'idée même de genre ; en d'autres termes, le fait qu'il faudrait distinguer le sexe, défini au niveau anatomique et biologique, du genre, défini, lui, comme la caractérisation culturelle et sociale du sexe, attribuant des rôles différents aux hommes et aux femmes, rôles qui sont susceptibles de varier selon les sociétés et selon les époques. Si, malgré cette évidence historique et culturelle, l'existence du genre pose question pour certains, je vais considérer que c'est une mauvaise question pour plutôt m'attacher à développer les paradoxes dans lequel il se trouve pris, bien malgré lui.

Certes, l'égalité entre les sexes est désormais posée par la loi et intégrée comme principe fondateur de notre démocratie, mais le fait que le genre existe, avec toutes ses déterminations historiques et culturelles, fait que les femmes ont globalement de moins bons postes professionnels que les hommes et de moins bons salaires, qu'elles sont moins impliquées dans la

vie politique et ont du mal à y être reconnues, alors que les hommes ont plus de mal à garantir des relations sereines avec leurs enfants, notamment lorsqu'ils connaissent une séparation conjugale. L'ordre social, intériorisé lors de la socialisation précoce des premières années, dont d'ailleurs on ne se souvient plus, n'est manifestement pas le même que celui de nos représentations rationnelles, dorénavant inscrites dans notre nouvelle normativité juridique. On ne peut que surenchérir à ce que dit Freud : le sujet est un être profondément clivé, et cela à plusieurs niveaux. Cela ne fait que nous rappeler l'importance de l'éducation, mais en même temps nous en montre la relativité.

Ce qui ouvre pas mal d'interrogations : si la différence biologique des sexes n'entraîne pas forcément autant de conséquences que ce qu'on pouvait croire autrefois quant aux capacités différenciées des hommes et des femmes, leurs attitudes, et leurs rapports à la sexualité, à l'amour, au travail, aux enfants..., le spectre des comportements qui peuvent être communs aux deux se révèle alors très large, et la différenciation sexuée a beaucoup moins d'importance qu'autrefois, sauf pour quelques catégories sociales où elle reste encore prépondérante : qu'il s'agisse de certaines populations d'origine étrangère ou des milieux populaires les plus précarisés, l'opposition entre les rôles masculin et féminin demeure primordiale. D'où la nécessité d'approfondir la réflexion sur les fonctions parentales.

Mise en perspective des fonctions parentales

À une époque où les femmes travaillent à l'extérieur aussi fréquemment que les hommes, où les foyers monoparentaux et les familles recomposées se sont banalisés, où se diffusent les situations homoparentales... qu'en est-il de la spécificité des fonctions,

alors que la différence des sexes n'a pour autant pas disparu ?

La maternité oblige à penser l'égalité dans une différence qui n'est pas seulement culturellement construite comme dans le domaine professionnel ou politique, mais qui s'appuie sur un substrat biologique servant de base aux constructions culturelles de la différenciation à partir de sa position de noyau central. Se pose en filigrane la question de savoir comment un intervenant familial peut prendre en compte cette dimension de façon la plus neutre possible, alors que bien des conflits s'expriment à travers l'expression d'une différenciation des sexes d'autant plus exacerbée qu'elle apparaît naturelle.

Cette représentation traditionnelle est aujourd'hui dépassée. C'est ce que montrent, parmi beaucoup d'autres, les travaux de Raphaële Noël et Francine Cyr (2009), pour lesquelles les résultats de la recherche développementale sont venus remettre en question la théorie d'une étape précoce uniquement dyadique dans le développement. Pour elles, comme pour la plupart des théoriciens de la psychologie du développement, l'enfant naît dans une polyade de base incluant le père, la mère, l'enfant et la fratrie. Formulation qui n'est pas sans lien avec ce que j'avançais cinq ans auparavant sur l'intérêt que pouvait avoir la notion de parentalité à introduire l'idée de neutralisation du point de vue du genre de certains éléments de la fonction parentale.

Précisons alors en quoi la notion moderne de parentalité a contribué à faire avancer le débat, en rappelant qu'au sein de la « fonction parentale » de nombreuses dimensions n'étaient pas aussi liées que cela à l'un ou l'autre sexe. L'idée de neutralisation de certaines pratiques du point de vue de la sexuaction des attributions parentales rend compte de cette avancée, qu'a essayé de traduire le terme de paren-

talité regroupant sous le même vocable le père et la mère. Ainsi peut-on penser qu'au-delà de la référence à la sexualité fondatrice et aux identifications de genre sexuel, il y a dans la survie de l'enfant du parental neutre engagé ; neutre en ce sens qu'il est présent indifféremment chez le père et chez la mère alors même que père et mère sont toujours sexués.

Cela veut bien dire que le terme de parents englobe le père et la mère sous la même dénomination pour signaler qu'aujourd'hui, à la différence des temps antérieurs, beaucoup de ce qui apparaissait comme des activités dévolues à l'un ou à l'autre sexe ont vu cette assignation disparaître. Le père peut afficher sa tendresse à l'égard de son enfant, et paterner, alors que la mère peut faire preuve d'autorité et être amenée à sanctionner, sans pour autant perdre son style maternel d'intervention auprès de l'enfant. En ce sens, la fonction parentale est beaucoup plus partagée qu'autrefois, et plusieurs de ses dimensions qui apparaissaient soit maternelles soit paternelles ont été neutralisées, pouvant être prises en charge par l'un ou par l'autre, y compris un certain nombre des aspects de ce qu'on désignait jusque-là comme une fonction maternelle et comme une fonction paternelle.

Du point de vue du langage, la mère et le père sont éminemment sexués, alors que les parents ne sont pas indexés à un sexe. Autrement dit, la parentalité est un niveau d'approche du rapport à l'enfant abstrait qui ne fait pas de distinction entre les parents, et c'est en cela qu'il peut comporter une dimension non directement sexuée, à la différence des personnes concrètes qui en sont le support.

Pour conclure provisoirement cette partie, disons qu'il y a une fonction maternelle indéniable : c'est celle de productrice d'enfant, de gestatrice ; disons également que, si cette fonction première induit une tendance à investir l'enfant et à en prendre soin, cela ne rend pas

la mère seule opératrice de cette fonction de soin, comme une certaine conceptualisation traditionaliste a pu le laisser penser. Il serait donc aujourd'hui utile de différencier la fonction maternelle de reproduction biologique de la fonction de soin, qui de plus en plus s'affirme comme une fonction partagée, à l'heure où les assistantes maternelles et les éducatrices de jeunes enfants passent avec de plus en plus d'enfants des journées entières pendant que les parents travaillent, et où désormais les pères paternent.

Insistons sur le fait que, si de nos jours pratiquement tous les jeunes pères s'occupent de leurs bébés, ils ne le font pas d'une façon isomorphe aux mères et révèlent dans leur façon de faire et de s'intéresser à leurs bébés une approche qui participe de leur position sexuée. Non, les pères ne maternent pas, ils paternent, manifestant à travers leurs gestes et leurs pratiques que le soin aux enfants n'est plus l'affaire d'un seul sexe, et que cette irruption dans un univers traditionnellement féminin n'a pas constitué une remise en question des identités de genre. La proximité à l'enfant ne dévirilise pas, pas plus qu'une position d'autorité tenue par la mère ne participe à la négation de son appartenance sexuée.

Il en faudrait bien plus pour que les identités des hommes et des femmes vacillent, simplement parce que leurs positions et leurs pratiques à l'égard de leurs enfants se rapprochent ! Confrontés à cette évolution des comportements parentaux, certains n'hésitent pas à évoquer des risques de perte d'identité de genre des enfants confrontés à cette égalisation des places des hommes et des femmes dans le social. Mais ces risques participent plus du fantasme que de la réalité, et les discours alarmistes et réactionnaires sur la « perte des repères » suscitée par ce rapprochement des rôles parentaux renvoient davantage aux angoisses phobiques de ceux qui les manifestent qu'à une indifférenciation menaçante

des hommes et des femmes. Ce qui ne veut pas dire que l'enfant est face à deux parents identiques mais qu'il se construit un peu différemment d'autrefois, à partir de cette différenciation de rôles diversement tenus par l'un ou l'autre parent.

Assez paradoxalement alors, la question interculturelle apparaît comme venant interroger la question des rôles de sexe et des attributions parentales dans des sens qui peuvent être très différents, depuis les efforts d'élaboration d'une position renouvelée dont font preuve les couples mixtes jusqu'aux crispations identitaires que manifestent des pratiques encore présentes de mariages forcés.

Difficultés des régulations interculturelles : de l'union mixte aux mariages forcés

Les événements dramatiques vécus ces dernières années ont exacerbé la tension ressentie entre le modèle d'intégration des sociétés occidentales et la difficulté que certaines personnes immigrées - mais aussi certaines personnes autochtones - ont à le mettre en œuvre. Pourtant l'intégration est globalement réussie ; en témoigne le taux élevé de mariages mixtes. Dans la plupart des pays occidentaux, la proportion de mariages bi-nationaux augmente régulièrement depuis une quarantaine d'années, malgré le durcissement des législations permettant d'obtenir la nationalité du pays d'accueil par mariage. Mais cela ne saurait masquer les difficultés que certains rencontrent par ailleurs lorsque se retrouvent confrontés au pays d'accueil le système culturel et les valeurs du pays d'origine. Ce dont témoigne la question douloureuse des mariages forcés.

Le problème se manifeste lorsque certaines jeunes d'origine étrangère ne se déclarent pas en harmonie

avec la logique de leur culture d'origine et optent pour une union « à l'occidentale », s'opposant à la volonté des parents de les marier à un conjoint choisi par eux. La plupart des parents finissent par se plier au désir de leurs enfants, mais certains se braquent et imposent ce mariage, le plus souvent à des jeunes filles qui disposent de peu de moyens de s'y opposer. La tension est alors maximale dans des pays qui ne peuvent plus tolérer comme autrefois de tels mariages. Les filles se retrouvent d'autant plus exposées à la violence que la structure des rapports sociaux la facilite, du fait de la position dominante du masculin. Le conjoint peut alors y participer, notamment par le biais de relations sexuelles imposées, viols s'accompagnant bien souvent de brutalités avalisées par le groupe.

On comprend que, pour nombre d'intervenants, la lutte contre les mariages forcés s'inscrive dans la lutte plus globale contre les violences faites aux femmes, même si les garçons peuvent aussi être les victimes d'une telle violence d'imposition.

Si les situations d'urgence appellent des réponses rapides, aboutissant à la rupture des liens entre la jeune fille et sa famille, il est clair que la mise en place d'une prévention s'avère être la réponse la mieux adaptée. Elle suppose tout un travail auprès des familles aussi bien que la mise en réseau des intervenants et des structures de soutien. Il n'est pas possible de développer ici l'analyse de la complexité de telles situations, où chacun est confronté à sa souffrance et à ses limites, mais elle met en perspective la profondeur du travail à réaliser pour l'harmonisation des rapports entre communautés et l'intégration sociale de tous.

Toujours est-il que beaucoup de femmes concernées se retrouvent, après la fuite du domicile conjugal, confrontées à la question de la précarité monoparentale, que nous allons maintenant aborder.

Une précarisation monoparentale croissante

La précarisation croissante des femmes en situation monoparentale - jusqu'à ce qu'aujourd'hui environ un tiers se retrouvent en dessous du seuil de pauvreté - participe de l'intrication de la logique de fragilisation conjugale contemporaine et de celle de précarisation socio-économique des catégories les plus exposées, dans un contexte de montée du néolibéralisme.

Dans la grande majorité des cas, la séparation des couples s'accompagne d'un appauvrissement que n'arrivent à compenser que ceux qui ont une situation stable ; beaucoup entrent, au contraire, dans une précarité nouvelle, ou voient celle qu'ils connaissaient s'accroître. C'est le cas de beaucoup de femmes, notamment si elles ont connu une séparation conflictuelle et se retrouvent isolées. La caractéristique de cette précarisation est double : elle n'a généralement pas été anticipée et elle est loin de ne concerner que la seule dimension économique, tant la séparation met en jeu les différentes dimensions de la vie personnelle et sociale. Les séparations consécutives à un conflit violent, un mariage forcé ou des violences physiques, et qui se traduisent bien souvent par la fuite de la mère avec ses enfants, sont particulièrement propices à l'entrée dans une précarité durable.

Cette situation peut toucher tous les milieux, les femmes de milieux favorisés n'en sont pas exclues - comme l'illustre cette femme médecin ayant cessé son activité au troisième enfant, et qui se retrouve sans ressources après avoir fui du domicile pour

s'éloigner d'un mari alcoolique et violent. Cependant, il n'est pas étonnant que cette précarité soit bien plus fréquente dans les familles déjà précarisées, dont beaucoup d'origine étrangère, qui voient lors de la séparation conjugale se cumuler les difficultés. On se trouve alors en présence de familles qui vivaient selon un mode traditionnel, la mère, peu qualifiée, restant au foyer pour élever ses enfants. Bien souvent, la séparation n'a pas été anticipée dans ces couples fusionnels, dont les conflits ne semblaient pas devoir remettre en cause le lien conjugal, jusqu'à ce que soient dépassées les bornes et qu'alors la séparation devienne inévitable. Elle s'avère d'autant plus dramatique qu'inattendue, et laisse bien des conjoints traumatisés. Les mères ont alors beaucoup de mal à se reconstruire, trouver un nouvel équilibre et une bonne insertion sociale, confrontées qu'elles sont à des difficultés matérielles, sociales, professionnelles, éducatives, et des troubles psychiques souvent récurrents, comme les phases dépressives.

Deux questions se posent alors : comment se concrétise cette pluri-précarité, et quelles voies permettraient aux femmes et aux enfants concernés de s'en extraire ?

Une précarité pluridimensionnelle

Dès la séparation, les difficultés à affronter sont nombreuses. La première est bien souvent de trouver un nouveau domicile et des ressources, qui obligent à s'adresser à l'entourage et aux institutions pour espérer en bénéficier. Les enquêtes sur les populations précaires montrent à quel point elles répugnent à quémander des secours, qui sont à la fois révélateurs d'une situation difficile à vivre et porteurs d'une stigmatisation douloureusement ressentie. Ce d'autant plus que les populations dominées développent une méfiance forte à l'égard de tout professionnel

porteur d'un pouvoir institutionnel dont elles sont démunies ; et beaucoup manifestent une méconnaissance des soutiens matériels et financiers dont elles pourraient bénéficier. Une proportion non négligeable de parents et d'enfants (qu'il est par définition difficile à estimer) se trouve ainsi dans une situation d'autant plus problématique qu'elle reste cachée, *a fortiori* chez des personnes d'origine étrangère.

La précarité matérielle s'accompagne très fréquemment d'une précarité sociale, qui se traduit par le retrait de la mère, et bien souvent donc aussi de ses enfants, des réseaux sociaux auxquels elle appartenait auparavant, que ce soit les réseaux amicaux partagés avec son conjoint, ou les réseaux familiaux lorsque la séparation n'est pas acceptée par la famille ; ou encore les réseaux associatifs, du fait de l'éloignement, du sentiment de honte lié à la situation et de la tendance, d'autant plus fréquente en situation de crise, au repli sur soi. Les professionnels notent que la présence des enfants est ce qui empêche fréquemment les mères de sombrer dans une spirale de désaffiliation.

Prises dans une masse de difficultés, blessées, les mères peinent à demander un secours, d'autant plus qu'elles connaissent mal les soutiens possibles. La précarité matérielle s'accompagne ainsi d'une précarité sociale, se traduisant par le retrait des réseaux sociaux antérieurs et une grande fragilité psychologique. Le spectre de la désaffiliation rode, et la seule chose qui bien souvent les empêche de sombrer est de s'occuper de leurs enfants, auxquels un certain nombre s'accrochent comme à une bouée.

Si le repli sur l'enfant semble constituer une phase inévitable dans une telle situation de fragilisation, le risque est que la situation perdure et que s'affirme un repli, qui aurait toutes les chances alors de devenir préjudiciable pour la mère comme pour ses enfants.

Le soutien est difficile à mettre en place mais peut se révéler particulièrement efficace, s'appuyant sur une approche empathique des différents intervenants pour une mise en confiance nécessaire à la collaboration de la mère avec ceux qui se soucient d'elle.

Notre recherche-action sur le site de Marseille⁴, qui offrait en parallèle un dispositif d'écoute, une information et une orientation, en a montré l'impact, car beaucoup de femmes ont besoin, d'une part, d'avoir une écoute attentive pour pouvoir comprendre et élaborer leur situation nouvelle, et d'autre part, d'une re-narcissisation et d'une formation qualifiante pour pouvoir intégrer (ou réintégrer) la vie sociale et le secteur professionnel.

Si la relation à l'enfant constitue le point d'ancrage pour un processus de reconstruction identitaire et psychique, on peut comprendre que, dans certains cas, cela puisse représenter un risque de captation pour l'enfant, susceptible d'avoir des effets perturbateurs à plus ou moins long terme sur l'équilibre psychique et l'insertion sociale de celui-ci. Loin d'être généralisée, tant les ressources peuvent être multiples et les facteurs de résilience importants, cette position débouche à l'occasion sur des situations extrêmement tendues, que ce soit avec l'autre parent, avec les autres personnes intervenant auprès de l'enfant, ou avec les institutions.

Les réponses demandent alors de parvenir à mixer les apports socio-économiques nécessaires à des dimensions plus psycho-relationnelles, pour déboucher sur une véritable perspective de coéducation des enfants concernés.

Des réponses socio-économiques et psycho-relationnelles

Ce que montre les approches pluridisciplinaires sur la question est la nécessité, pour contrer les processus de précarisation, d'articuler différents niveaux de soutien, même si le niveau le plus macro semble difficilement atteignable. Les préconisations que nous avions étaient sans illusions sur la possibilité d'introduire une meilleure régulation politique de l'organisation néolibérale de notre société, organisation qui favorise l'approfondissement des inégalités et la précarisation des plus faibles. Plus réaliste se voulait l'idée d'articuler les autres niveaux d'intervention. Car, si l'idée de favoriser une insertion professionnelle des mères trouvait écho chez celles-ci autant que dans les institutions, d'emblée se révélaient deux difficultés : que faire des enfants - notamment petits - durant leur absence, alors que le réseau des modes d'accueil est déjà insuffisant pour les parents insérés professionnellement ; et que faire des nombreuses mères dont le niveau d'« employabilité » ne leur permet pas d'obtenir un emploi, pas seulement du fait de leur faible qualification mais aussi parce que les troubles provoqués par la situation sont trop violents et doivent être pris en compte avant même une perspective de réinsertion.

Reçues en séances individuelles ou collectives d'élaboration de leurs situations par ma collègue pratiquant une écoute psychologique sans but thérapeutique dans les différentes structures participant à la recherche-action, ces femmes ont manifesté une évolution positive de leur positionnement en quelques mois, évolution dont beaucoup de professionnels ont pu être témoins. Une écoute permet un véritable travail d'élaboration par les mères, et cela se traduit de multiples façons : une meilleure compréhension de leur histoire et une déconfusion entre les niveaux enchevêtrés de leurs difficultés,

4. Neyrand G., Rossi P., *Monoparentalité précaire et femme sujet*, Toulouse, Érès, 2004 (4^e éd. 2014).

débouchant sur une autonomisation psychique (à l'égard de l'ex-conjoint et de l'enfant) ainsi que sur une reconstruction identitaire permettant une réhabilitation sociale, susceptible de déboucher pour certaines sur le renouage du lien du père aux enfants.

« Ce travail sur l'articulation conjugalité/parentalité et sur l'articulation parallèle maternité/féminité autorise à passer du deuil du mari à la reconnaissance du père, aussi bien qu'à quitter l'emprise du maternel pour accéder à la reconnaissance d'une position subjective, laissant la place à d'autres en relais et acceptant de ne pas être tout pour l'enfant. Ainsi se redéfinit un lien social par lequel la mère prendra sa place en tant que femme, dans la pluralité du terme » (Neyrand, Rossi, 2004, p.219). Grâce à ce travail préalable, est à même de se mettre en place une collaboration éducative entre les mères et les différents intervenants, laquelle permet d'œuvrer à une coéducation dont, plus que d'autres sans doute, les enfants pris dans ces situations sont susceptibles de bénéficier au mieux.

Les préconisations auxquelles nous avons abouti mixaient plusieurs dimensions qui dépassaient la seule offre de soutien financier, certes nécessaire mais bien souvent insuffisante : donner la possibilité d'un accueil des enfants pour favoriser les processus de formation ou de retour à l'emploi de la mère, proposer des espaces d'écoute et d'orientation, développer la formation des intervenants sociaux, au regard notamment des populations précarisées ou d'origine étrangère, offrir des possibilités de soutien, d'intégration sociale et de reconnaissance des situations... Le croisement de ces diverses mesures s'avère particulièrement efficace dans la double perspective d'une intégration sociale des mères et de coéducation des enfants, mais elle suppose un recul analytique par rapport à ces situations et une volonté politique qui débouche sur leur mise en œuvre dans

les territoires, et notamment les plus concernés, ceux qui en général bénéficient d'une politique de la ville qualifiée de discrimination positive.

Cette prise de distance s'accompagnant d'interventions ciblées et coordonnées s'avère cependant soumise aux aléas de la vie politique, qui voit se succéder des positions relativement aléatoires, pouvant remettre en question les politiques à moyen terme nécessaires, alors même que l'époque est à la production d'un discours généralisé sur le soutien à la parentalité.

Si l'impact de la séparation sur les enfants est généralement perturbateur, mais aussi souvent apaisant lorsque les conflits parentaux étaient violents, il a certainement tendance à se réguler plus rapidement que pour les adultes, du fait sans doute de la plus grande capacité d'adaptation des enfants mais aussi parce que le parent chez lequel ils résident a tendance à « sacrifier » sa vie personnelle à leur éducation ; propos assez récurrent chez beaucoup de parents interrogés. Ce qui ne signifie pas pour autant que l'autre parent s'en sorte toujours mieux, si on en croit la forte proportion de sans-domicile-fixe qui ont connu une double désaffiliation, familiale et professionnelle.

Évoquons maintenant la façon dont la mise en œuvre d'une politique de soutien à la parentalité est impactée par toutes ces contradictions et difficultés rencontrées sur le terrain, notamment chez les plus précaires.

Une tension accrue entre soutien et contrôle des parents

L'une des contradictions à laquelle s'est trouvée confrontée la nécessité de développer le soutien aux parents dans leur mission éducative a été la tendance à les percevoir spontanément comme les principaux, voire les seuls, responsables de l'éducation de leurs enfants. Or, cette tendance spontanée est très largement liée à la façon dont les savoirs sur les relations parents-enfants et les fonctionnements familiaux ont été diffusés dans une société de consommation où les médias cherchent avant tout le meilleur taux d'écoute.

Logique médiatique et psychologisation de la société

Cela a entraîné un centrage du regard sur l'homme du point de vue de la seule logique individuelle. En effet, les travaux sur l'importance des liens psychiques, notamment mère-enfant, développés après-guerre - avec la théorie de l'hospitalisme de René Spitz, celle sur les carences maternelles, illustrée entre autres par Jenny Aubry, et celle sur l'attachement de John Bowlby - ont bénéficié de l'entrée dans une société de consommation et de communication caractéristique de ce que l'on a appelé les Trente Glorieuses et ont pu tirer profit d'une diffusion impensable auparavant. Les médias grand public, répondant à leur logique de diffusion maximale, ont particulièrement développé les publications sur les aspects relationnels les plus prisés par le public, notamment ceux concernant les relations parents-

enfants. L'angle d'approche de ces travaux étant essentiellement centré sur les relations interindividuelles, les facteurs plus sociaux intervenant dans la définition des situations s'en sont trouvés minimisés. Dès lors, la référence croissante aux connaissances psychologiques dans les discours médiatiques et sociaux a favorisé le masquage des déterminations sociales. De plus en plus s'est développée la tentation d'expliquer la situation des individus par la seule dimension individuelle et familiale.

On le voit bien dans le système médiatique contemporain qui insiste sur les dimensions relationnelles et interactives, sur la proximité entre les individus. La diffusion des savoirs issus de la psychanalyse a été déterminante pour rendre compte de l'importance de cette période de la petite enfance et de la place de l'inconscient, mais cela s'est fait au détriment de la conscience des déterminations sociales, culturelles et environnementales. Le système médiatique met l'accent sur le sensationnel, le vécu, le subjectif. Il a tendance à privilégier un discours psychologisant plutôt que des analyses plus collectives. Ce qui n'est pas sans lien avec une sur-responsabilisation des individus, notamment la sur-responsabilisation des parents dans les discours sociaux concernant la parentalité.

Effectivement, cette logique individualiste caractéristique du néolibéralisme n'a pas manqué d'influer sur l'évolution des politiques de gestion des relations à l'intérieur de la famille : politiques de gestion des relations privées qui voient s'accroître la tension entre le soutien des parents et leur contrôle jusqu'à produire des conflits de référentiels. Mon travail sur le dispositif de parentalité montre comment, durant les années 90, s'accroît la tension entre deux types de discours concernant la parentalité : un discours de plus en plus fort, surtout porté par la droite, celui de la démission des parents, qui va s'exacerber

dans la problématique sécuritaire des années 2000, et un discours sur le nécessaire soutien et accompagnement des parents, ces parents qui sont déstabilisés par la fragilisation du couple et par la montée de la précarité.

Ce qui a abouti à la promotion assez généralisée dans les pays européens du soutien à la parentalité, selon des formes propres à chacun des pays : en France, ce fut la création des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement en 1999 ; en Belgique francophone, l'élaboration au milieu des années 2000 d'un référentiel de soutien à la parentalité, *Pour un accompagnement réfléchi des familles*, réalisé par l'Office national de l'enfance, en collaboration avec la Direction générale de l'aide à la jeunesse et le Délégué général aux droits de l'enfant. Ce référentiel vise à « mettre à disposition des connaissances pratiques et conceptuelles, construire des repères communs, favoriser des pratiques de réseau ».

De fait, la tension entre les deux types de discours, plutôt centré sur le soutien ou plutôt centré sur la prévention de la délinquance, va s'exacerber dans les années 2000. La mise en réseau des actions de soutien et d'accompagnement des parents était vraiment une nécessité structurelle dans ce contexte de fragilisation des familles et d'isolement des parents, - parents qui sont de plus en plus soumis aux exigences de la mobilité que nécessite le fonctionnement économique et dans la mesure où, travaillant tous les deux, et *a fortiori* s'ils sont isolés, leur disponibilité éducative est réduite. À cette époque de bi-activité parentale ou de monoparentalité, ils sont moins présents dans l'éducation des enfants, alors que la question des enfants est devenue un sujet central de préoccupation sociale.

Cette mise en réseau des associations de soutien et d'accompagnement des parents a permis une

coordination et une mise en phase des actions en question. Assez rapidement, les bénéficiaires en furent marqués par les évaluations qui ont pu être faites.

En même temps, cette logique de soutien a bien été parasitée par la montée du discours sécuritaire qui a marqué les années 2000 un peu partout en Europe, révélant en quelque sorte la montée des conflits d'interprétation en matière de développement de l'enfant, notamment concernant la prévention des troubles possibles. Rappelons-nous les controverses en France à propos du rapport Inserm 2005 sur les troubles de conduite chez l'enfant et l'adolescent, qui renvoient à des conceptions de la prévention très ciblées sur la pathologie infantile. Sur ce rapport s'est soutenue la tentative d'intégrer dans la loi sur la prévention de la délinquance l'idée qu'on pouvait prévenir la délinquance dès l'âge de 3 ans. Ce qui a provoqué une levée de boucliers dans la société civile, la formation du mouvement *Pas de 0 de conduite pour les enfants de trois ans*, et le retrait de cette proposition après le succès de la pétition internet recueillant 200 000 signatures.

De même, la montée du discours sur la parentalité positive n'a pas été sans s'accompagner de stratégies d'intervention auprès des parents, stratégies à volonté éducative mais qui, pour le moins, posent question. Assez peu actives en France, où le mouvement *Pas de 0 de conduite* a pu un peu servir de parent, elles se sont développées dans les pays anglo-saxons, les Pays-Bas et la Belgique. Les analyses de chercheurs comme Michel Vandebroek ou Pascal Eric Gaberel⁵ montrent qu'il s'agit avant tout d'une sur-responsabilisation parentale, participant d'une logique d'assignation à l'individu de

5. Voir les différents travaux répertoriés dans Martin C. (dir.), « Être un bon parent », une injonction contemporaine, Rennes, Presses de l'EHESP, 2014 ; et *Accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soins. Un état de la question*, la Documentation française, 2018.

l'entière responsabilité de sa situation, tout à fait illustrative de la démarche néolibérale.

Conscients des tensions très fortes qui parcourent la société civile à ce sujet, les pouvoirs publics vont réagir de façon assez différente selon les pays : certaines politiques favorisent la mise en réseau des différents dispositifs de soutien aux parents, en tentant de les coordonner - non sans difficulté - avec les politiques de prévention ; d'autres politiques essayent de mettre en œuvre des programmes de soutien à la parentalité basés sur ce qu'il est convenu d'appeler l'*evidence based practice*, c'est-à-dire une logique de travail visant à une démonstration de l'efficacité de modules d'intervention « par la preuve », comme cela a été le cas en Flandre ou aux Pays-Bas. Mais la difficulté à mettre en évidence l'efficacité de ces différentes logiques semble présider à un certain repli de beaucoup de ces politiques, avec le développement d'une volonté de coordination plus centrée sur le développement d'une coéducation entre parents, professionnels et intervenants de la société civile.

L'évolution ainsi constatée montre les difficultés que peut rencontrer une politique familiale recentrée sur la parentalité, illustrant le fait que la famille n'est pas seulement une affaire privée mais peut être d'abord une affaire publique, et que les parents constituent le point d'accrochage de la politique du fait de leur place de transmetteurs de l'éducation ; une éducation dont l'objectif renvoie aussi bien aux énoncés de la psychologie humaniste (l'épanouissement de la personnalité de l'enfant) que de la sociologie politique (la formation du citoyen). Une responsabilité aussi fondamentale nécessite donc aussi bien des actions de soutien et accompagnement des parents à visée préventive, mais peut également servir à justifier d'autres actions plus répressives lorsqu'on estime que la position parentale n'est pas bien tenue.

Car, pour les politiques, ce qui est en jeu n'est rien moins que « la réussite dans la vie personnelle et professionnelle » tout autant que le maintien d'un certain ordre public, celui de sociétés qui sont à la fois démocratiques et marchandes.

Les risques d'une gestion parentaliste

Mais vouloir gérer la société par le parental comporte un certain nombre de risques, que nous avons qualifiés de risques parentalistes. Ils prennent quatre expressions différentes :

- Les deux premières participent de ce que nous avons désigné comme sur-responsabilisation des parents. Celle-ci comprend, en effet, deux dimensions complémentaires : la première consiste à négliger l'impact des rapports sociaux sur la parentalité en donnant aux parents, démunis des ressources qui leur auraient permis de tenir de façon plus efficace leur position parentale, une importance trop grande dans leur fonction éducative. La seconde y est liée, car, en donnant une si grande importance aux parents dans l'éducation, elle est dénégation du fait que l'éducation est dans nos sociétés de plus en plus partagée, et implique un nombre d'acteurs et d'instances bien plus important que les simples parents. La sur-responsabilisation prend donc un double visage : masquage de l'importance des autres acteurs dans le procès éducatif ; oubli de la prise en compte du contexte et des rapports sociaux dans la définition des ressources éducatives des parents.

- La troisième expression de la gestion parentaliste renvoie, elle, au déni du caractère historique et culturel des positions de sexe et des attributions qui ont été données à chaque parent. Le risque est de naturaliser ainsi les rôles de sexe en renvoyant les

parents à une vision traditionnelle de leurs fonctions qui ne tient pas compte du nouveau contrat de genre à l'œuvre dans les sociétés contemporaines. En d'autres termes, les parents des milieux populaires et des familles les plus traditionalistes ont tendance à être cautionnés par les intervenants sociaux et certaines politiques sociales dans une vision inégalitaire et asymétrique des rôles de sexe, qui peut nuire à l'intégration des nouvelles normes égalitaires de même qu'à une bonne régulation des rapports entre les sexes, notamment en cas de séparation conjugale. De la même façon que la professionnalisation des mères, l'objectif de coparentalité s'avère alors des plus difficiles à mettre en œuvre si le contexte institutionnel et les attitudes professionnelles ne sont pas à la hauteur des objectifs proposés.

Autrement dit, si l'orientation générale de la législation vise l'égalité entre les sexes et entre les parents, toutes les lois et encore plus tous les fonctionnements administratifs n'ont pas été mis à la hauteur d'un tel objectif, notamment lorsque les réglementations portent sur les publics les plus précarisés, tant les logiques de ségrégation entre les sexes restent présentes dans de telles situations. Ainsi, par exemple, bien peu de centres d'accueil pour les jeunes mères en difficulté ont la possibilité d'accueillir des couples, la plupart des centres maternels restant limités à l'accueil des mères et leurs enfants. De même, rares sont les unités d'accueil pédopsychiatriques pour parents qui ont mis en place des unités parents-bébés plutôt que les unités traditionnelles mères-bébés.

- Enfin, la quatrième expression de ces risques concerne la réduction de l'individu à sa fonction parentale, « en rabattant sur la fonction parentale des préoccupations sociales qui le concernent non pas en tant que sujet mais en tant que simple support d'une socialisation de son ou ses enfant(s) conforme

aux attentes normatives de la bonne éducation. » (Neyrand 2011, 146) Autrement dit, cela revient à ne plus considérer le parent comme un sujet, mais comme le simple support d'une fonction parentale qu'il s'agit de promouvoir et qui, plaquée sur le parent, contribue à le dénier en tant que personne et en tant que sujet.

Pris dans ces tensions et ces contradictions, l'État tend à privilégier une organisation plus structurée et hiérarchisée du soutien à la parentalité dans une perspective à la fois managériale (rentabiliser au mieux les investissements) et interventionniste, qui contraste avec le développement initial en rhizome des actions portées par la société civile et les principes sur lesquels la mise en réseau s'était élaborée. La politique se trouve de ce fait à un tournant, et il semble nécessaire qu'une prise de distance suffisante avec l'optique parentaliste arrive à s'élaborer pour laisser toute sa place au nouvel objectif majeur : celui de la coéducation.

Les dilemmes de la régulation politico-juridique

Face à cette complexification des situations familiales, à la diversification des façons de faire famille, à la superposition ou à l'affrontement de modèles divergents sur la façon de concevoir les rapports entre les sexes et entre les générations et à organiser la vie familiale ; face aussi à l'impact sur la vie privée et les familles de l'organisation économique, des systèmes de croyance, et des progrès de la biomédecine, les pouvoirs publics sont confrontés à de multiples difficultés, et se trouvent bien souvent en proie à de nombreux dilemmes.

Comment mettre en harmonie la dynamique évolutive de la société, les options politiques des gouvernants et de ceux qui les ont élus, avec les réponses possibles aux questions posées en élaborant une régulation sociale des transformations qui soit fiable et acceptable pour le plus grand nombre ?

Une solution est de mettre en place des comités d'éthique, constitués de représentants des différentes tendances de la société, notamment religieuses, et de personnalités à haut statut moral en leur demandant d'élaborer des recommandations sur les sujets les plus brûlants. C'est ce qui s'est passé en 1983 en France quand a été créé le Comité national d'éthique un an après la naissance de son premier «bébé éprouvette», Amandine, ou en Belgique un an après. Cela est loin cependant de suffire tant les sujets sont complexes et les avis partagés. D'autant plus d'ailleurs que, de nos jours, les préceptes religieux ou moraux, qui ont présidé à la constitution de ces comités d'éthique, ont perdu

de leur importance comme référents pour la gestion sociale.

Une solution conjointe, sans doute plus moderne, est de faire confiance à la science, ce nouveau principe de légitimité des sociétés occidentales, et de demander aux différents représentants des sciences de l'humain, depuis la biologie jusqu'à la sociologie, de tenir le rôle de « conseillers du Prince ». Différents gouvernements s'y sont essayés, notamment ceux se réclamant de la Gauche ; mais, là aussi, les difficultés sont nombreuses. La première est que les dits scientifiques sont rarement d'accord entre eux, et c'est heureux, mais cela signifie qu'il n'y a pas de certitude. Le pouvoir peut alors demander des études et diligenter des rapports, mais, dans l'hypothèse même où il n'est pas en désaccord avec leurs conclusions, la mise en œuvre de leurs orientations s'avère très délicate.

Dans de nombreux pays, par exemple, les réactions au projet de loi sur le mariage des homosexuels ont été si violentes que les gouvernements ont préféré laisser en suspens tout un ensemble de mesures concernant les différentes formes de famille, la filiation et le statut des multiples acteurs concernés, plutôt que de risquer de susciter de nouvelles manifestations hostiles.

L'Etat et les institutions se trouvent ainsi pris dans une triple contrainte :

- la première est que les divergences théoriques, idéologiques, morales existant entre les représentants des instances éthiques ou scientifiques pouvant servir de référents pour élaborer des interventions amènent à rencontrer beaucoup de difficultés à dégager une ligne de conduite claire sur la gestion familiale ;

- la seconde contrainte tient à ce que les pouvoirs politiques sont confrontés à une alternance de gouvernement qui amène à osciller entre des interprétations différentes des constats ou des analyses réalisés ;

- enfin, la troisième contrainte réside dans le fait de devoir affronter des réactions hostiles ou des critiques plus ou moins élaborées dès qu'une orientation politique nouvelle semble se dégager, et d'être souvent amenés, si ce n'est à faire machine arrière, du moins à arrêter le mouvement initié. Les exemples en sont multiples.

Conclusion : Promouvoir la coéducation

Si la tendance globale de l'évolution des lois depuis un siècle est de passer d'une régulation des mœurs s'appuyant sur de grands principes moraux et philosophiques à une régulation visant d'abord à encadrer l'évolution des attitudes et des pratiques en matière de vie privée et familiale, comme l'a bien montré Jacques Commaille dans *L'esprit sociologique des lois* (1994), cela rend peut-être encore plus complexe et délicate la tâche de régulation, tant les positions en la matière sont aujourd'hui diversifiées et hétérogènes.

La tendance contemporaine à passer d'une politique de la famille à une politique de la parentalité illustre parfaitement cette difficulté, puisqu'on voit en effet se multiplier les interrogations sur le statut de l'enfant, sur le soutien à la parentalité, sur l'éducation familiale et les perspectives de coéducation, voire de cosocialisation. La question de la coéducation restant peut-être la plus importante à poser aujourd'hui, car nécessitant un véritable travail d'élaboration collective avec une mise en phase de la société civile et des institutions, laquelle se révèle des plus difficiles à réaliser tant l'accord des esprits semble un objectif quasi-impossible à atteindre.

Cependant, un certain nombre d'indices indiqueraient qu'est en train d'advenir une prise de conscience sociale des limites des dispositifs de soutien à la parentalité, s'ils ne sont pas articulés, dans une vision plus globale, avec l'objectif plus général d'élaboration d'une véritable coéducation, qui articulerait le soutien à la parentalité, l'accueil

de la petite enfance, la politique de santé mentale, les institutions de l'éducation, la politique du temps libre et du loisir, et les actions et dispositifs issus de la société civile...

Bibliographie

- Bergonnier-Dupuy G., Durning P., Join-Lambert H. (dirs.), *Traité de l'éducation familiale*, Paris, Dunod, 2013.
- Castel R., *La montée des incertitudes*, Paris, Seuil, 2009.
- Commaille J., *L'esprit sociologique des lois*, Paris, PUF, 1994.
- Foucault M., *Naissance de la biopolitique : Cours au Collège de France. 1978-1979*. F. Ewald et A. Fontana par M. Senellard (éds.), Seuil/Gallimard : Hautes Études, 2004.
- Garcia S., *Mères sous influence : de la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris, La Découverte, 2011.
- Frau-Meigs D., *Socialisation des jeunes et éducation aux médias*, Toulouse, Érès, 2011.
- Jesu F., Le Gal J., *Démocratiser les relations éducatives. La participation des enfants et des parents aux décisions familiales et collectives*, Paris, Dunod, 2015.
- Le Gall D., Bettahar Yamina (dirs.), *La pluriparentalité*, Paris, PUF, 2001.
- Martin C. (dir.), « Être un bon parent », une injonction contemporaine, Rennes, Presses de l'EHESP, 2014.
- Martin C. (dir.), *Accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soins. Un état de la question*, la Documentation française, 2018.
- Meyer P., *L'enfant et la raison d'État*, C.E.R.F.I., Paris, Le Seuil, 1977.
- Neyrand G., *L'amour individualiste. Comment le couple peut-il survivre ?*, Toulouse, Érès, 2018.
- Neyrand G., *Malaise dans le soutien à la parentalité. Pour une éthique d'intervention* (avec Daniel Coum, Marie-Dominique Wilpert), Toulouse, Érès, 2018.
- Neyrand G., *Père, mère, des fonctions incertaines. Les parents changent, les normes restent ?* (avec Michel Tort, Marie-Dominique Wilpert), Toulouse, Érès, 2013.
- Neyrand G., *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, Toulouse, Érès, 2011 (3^e édition 2014).
- Neyrand G., *Monoparentalité précaire et femme sujet* (avec Patricia Rossi), Toulouse, Érès, 2004 (3^e édition 2007, éd. de poche 2014).
- Neyrand G., « Idéalisation du conjugal et fragilisation du couple, ou le paradoxe de l'individualisme relationnel », in *Dialogue*, n°155, 2002/1, 80-88 ; repris dans *Le dialogue familial, un idéal précaire*, Érès, 2009.

- Noël R., Cyr F., « Le père : entre la parole de la mère et la réalité du lien à l'enfant », in *La psychiatrie de l'enfant*, vol.52, 2009/2, 535-591.
- Rayna S., Rubio M.-N., Scheu H. (dirs.), *Parents-professionnels : la coéducation en question*, Toulouse, Érès, 2010.
- Sanguet M., « La Madone pratiquait-elle l'éducation positive ? », in *Spirale*, n°79, septembre 2016.
- Sas-Barondeau M., *La face cachée de la parentalité. Une approche sociologique de l'accompagnement de la fonction parentale*, Paris, L'Harmattan, 2015.
- Zaouche-Gaudron Ch. (dir.), *Précarités et éducation familiale*, Toulouse, Érès, 2011.

Pour approfondir le sujet



Déjà parus du même auteur :

- *Soutien à la parentalité et contrôle social*
- *L'évolution des savoirs sur la parentalité*

Livres disponibles
en téléchargement
en version pdf et epub



- Du couple parental traditionnel aux couples d'aujourd'hui, avec Gérard Neyrand
- La monoparentalité, facteur de précarité ?, avec Gérard Neyrand
- L'alternance éducative : du parent au professionnel de l'enfance, avec Gérard Neyrand
- Comment accompagner des parents en situation de grande précarité?, avec Daniel Coum
- Construction identitaire de l'enfant en famille monoparentale, avec Didier Houzel
- Les changements de la famille modifient-ils les interdits fondateurs de l'humanité, avec Christian Flavigny

...



- Les risques d'une éducation sans peine, de Jean-Pierre Lebrun
- L'impossible entrée dans la vie, de Marcel Gauchet

...



- La permanence des équipes éducatives aide à se construire
- L'art d'accommoder les différences

...



- Que veut dire être parents ? Que veut dire aider et soutenir les parents ?, de Daniel Coum
- Précarité familiale, isolement maternel et politiques de soutien à la parentalité : paradoxes et perspectives, de Gérard Neyrand

...

sur yapaka.be

Temps d'Arrêt / Lectures

Dernier parus

46. Le Jeu des Trois Figures en classes maternelles.

Serge Tisseron

47. Cyberdépendance et autres croquemitaines.

Pascal Minotte

48. L'attachement, un lien vital.

Nicole Guedeney

49. L'adolescence en marge du social.

Jean Claude Quentel

50. Homoparentalités.

Susann Heenen-Wolff*

51. Les premiers liens.

Marie Couvert*

52. Fonction maternelle, fonction paternelle.

Jean-Pierre Lebrun*

53. Ces familles qui ne demandent rien.

Jean-Paul Mugnier.

54. Événement traumatique en institution.

Delphine Pennewaert et Thibaut Lorent

55. La grossesse psychique : l'aube des liens.

Geneviève Bruwier

56. Qui a peur du grand méchant Web ?

Pascal Minotte*

57. Accompagnement et alliance en cours de grossesse.

Françoise Molénat*

58. Le travail social ou « l'Art de l'ordinaire ».

David Puaud*

59. Protection de l'enfance et paniques morales.

Christine Machiels et David Niget

60. Jouer pour grandir.

Sophie Marinopoulos

61. Prise en charge des délinquants sexuels.

André Ciavaldini

62. Hypersexualisation des enfants.

Jean Blairon, Carine De Buck, Diane Huppert, Jean-Pierre Lebrun, Vincent Magos, Jean-Paul Matot, Jérôme Petit, Laurence Watillon*

63. La victime dans tous ses états. Anne-Françoise Dahin*

64. Grandir avec les écrans « La règle 3-6-9-12 ».

Serge Tisseron

65. Soutien à la parentalité et contrôle social.

Gérard Neyrand

66. La paternité et ses troubles.

Martine Lamour

67. La maltraitance infantile, par delà la bienpensée.

Bernard Golse

68. Un conjoint violent est-il un mauvais parent ?

Benoit Bastard

69. À la rencontre des bébés en souffrance.

Geneviève Bruwier

70. Développement et troubles de l'enfant.

Marie-Paule Durieux

71. Guide de prévention de la maltraitance.

Marc Gérard

72. Garde alternée : les besoins de l'enfant.

Christine Frisch-Desmarez, Maurice Berger

73. Le lien civil en crise ?

Carole Gayet-Viaud

74. L'enfant difficile.

Pierre Delion*

75. Les espaces entre vérité et mensonge.

Christophe Adam, Lambros Couloubaritsis

76. Adolescence et conduites à risque.

David Le Breton

77. Pour une hospitalité périnatale.

Sylvain Missonnier

78. Travailler ensemble en institution.

Christine Vander Borght*

79. La violence envers les enfants, approche transculturelle.

Marie Rose Moro*

80. Rites de virilité à l'adolescence.

David Le Breton

81. La nécessité de parler aux bébés.

Annette Watillon-Naveau

82. Cet art qui éduque.

Alain Kerlan et Samia Langar*

83. Développement et troubles de l'enfant. 1-4 ans

Marie-Paule Durieux

84. TDAH - Trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité.

Rita Sferazza

85. Introduire l'enfant au social.

Marie Masson

86. Peut-on encore toucher les enfants aujourd'hui ?

Pierre Delion

87. Corps et adolescence.

David Le Breton

88. La violence conjugale frappe les enfants.

Christine Frisch-Desmarez

89. La violence de jeunes : punir ou éduquer ?

Véronique le Goaziou

90. L'évolution des savoirs sur la parentalité.

Gérard Neyrand

91. Les risques d'une éducation sans peine

Jean-Pierre Lebrun

92. La vitalité relationnelle du bébé.

Graciela C. Crespin

93. Prendre soin du bébé placé.

Geneviève Bruwier*

94. Les trésors de l'ennui.

Sophie Marinopoulos

95. Prévenir la violence par la discussion à visée philosophique.

Michel Tozzi

96. Coopérer autour des écrans.

Pascal Minotte

97. Les jeunes, la sexualité et la violence.

Véronique le Goaziou

98. Evolution du traitement des ruptures familiales.

Benoit Bastard

99. L'attachement, un lien revisité à l'adolescence.

Lauriane Vulliez-Coady, Frédéric Atger et Claire Lamas

100. Prévenir la maltraitance.

Vincent Magos

101. Du déclin au réveil de l'intérêt général

Dany-Robert Dufour

* Ouvrage épuisé.

Découvrez toute la collection Temps d'Arrêt et retrouvez nos auteurs sur yapaka.be pour des entretiens vidéo, conférences en ligne, ...

En Belgique uniquement

Les livres de yapaka

disponibles gratuitement au 0800/20 000 ou infos@cfwb.be



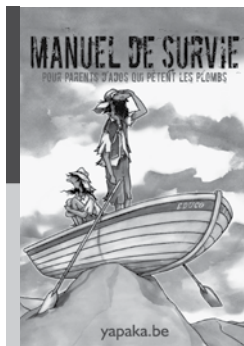
POUR LES PARENTS D'ENFANTS DE 0 À 2 ANS



POUR LES PARENTS D'ENFANTS



POUR LES PARENTS D'ENFANTS



POUR LES PARENTS D'ADOS



POUR LES ENFANTS



POUR LES ADOS DE 12 À 15 ANS